

**COMMUNE DE PETITE-FORET**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Conseil municipal du 4 avril 2023**

**Délibération n° : 23-04-15**

**9.1 Autres domaines de compétences des communes**

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE HANDISPORT DU HAINAUT VALENCIENNES**

L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-neuf mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 20**

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE  
Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD  
Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED  
Christine HUET - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

**Étaient excusés**

Dominique CORREA a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique DAUCHY

**Étaient absents**

Claudine GENARD - Sylvia PISANO - Isabelle DUFRENNE - Léa DEQUAYE - Tiphany OTLET

**Nombre de suffrages exprimés : 22**

**Votes Pour : 22**

**Vote Contre : 0**

**Abstention : 0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement (A.C.M.S.H.), le Service Enfance-Jeunesse organisera une animation « handisportive » le vendredi 25 août 2023 pour 36 enfants de 6 à 11 ans avec « l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes ».

**CONSIDÉRANT** que « l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes » met à disposition des enfants, le matériel et les installations nécessaires au bon déroulement des ateliers suivants :

- Le basket fauteuil ;
- Le torball.

**CONSIDÉRANT** que la mise à disposition du matériel et la prestation feront l'objet d'une participation financière de la commune à hauteur de 70 € la demi-journée et de 100 € la journée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité :**

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec « l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes ».

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le : 12/04/2023

Acte transmis au contrôle de légalité le : 11/04/2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire



Sandrine GOMBERT